

ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION ENAC/DG n°2023-2902 du 13 janvier 2023

Portant nomination du référent Egalité de l'ENAC

Le Directeur Général de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié, relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Egalite ;

Décide :

Article 1-

Madame Patricia AUBLET, cheffe du pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS), est nommée référente Egalité de l'ENAC. Ses missions sont formalisées dans une lettre de mission.

Article 2-

La décision ENAC/DG 2022-1967 du 23 juin 2020 est abrogée.

Article 3-

La présente décision fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'ENAC.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2023

Le Directeur Général de l'ENAC



Olivier CHANSOU